

**INTERPRETATION DE NORME
PAR L'UNION TECHNIQUE DE L'ELECTRICITE (1)**

Installations électriques à basse tension

15-100 F6

Juin 2007

Juin 2007

Concerne :

NF C 15-100 décembre 2002 (2)

Sous-paragraphe 771.559.6.1.1

Question :

Le sous-paragraphe 771.559.6.1.1 définit l'équipement minimal à mettre en œuvre dans les locaux d'habitation. Le texte précise que les prises de communication doivent être conformes aux normes de la série NF EN 60603-7, c'est-à-dire d'un type communément appelé RJ45.

Néanmoins, il était admis de poser des joncteurs en «L» pour tenir compte du parc de matériel téléphonique existant. A quelle date, cette dérogation prendra-t-elle fin ?

Réponse :

Les prises en «L» ne seront plus autorisées à partir du 1^{er} janvier 2008.

En conséquence, tous les socles de prise de communication seront de type RJ45 pour les ouvrages dont la date de dépôt de demande de permis de construire ou à défaut la date de déclaration préalable de construction ou à défaut la date de signature du marché, ou encore à défaut la date d'accusé de réception de commande est postérieure au 1^{er} janvier 2008.

(1) Interprétation établie par la Commission de normalisation UTE 15 – Installations électriques à basse tension

(2) *Installations électriques à basse tension* – Cette norme est éditée et diffusée par l'Union technique de l'Electricité – Tour Chantecoq – 5, rue Chantecoq – 92808 Puteaux Cedex – Tél: 01 49 07 62 00 – Fax: 01 47 78 73 51 – E-mail: ute@ute.asso.fr – Internet: <http://www.ute-fr.com/>